



Conditions générales de SMG Swiss Marketplace Group pour AutoScout24 / MotoScout24

1. Champ d'application

Les présentes conditions générales (ci-après « CG ») de SMG Swiss Marketplace Group SA, Thurgauerstrasse 36, 8050 Zurich (ci-après « SMG »), régissent l'utilisation des places de marché en ligne AutoScout24 et MotoScout24 de SMG (ci-après collectivement ou individuellement « places de marché ») ainsi que des produits et services proposés sur ces places de marché.

Les CG s'appliquent également à tous les accords contractuels conclus avec SMG en lien avec les places de marché. Personnes physiques ayant l'exercice des droits civils ou entreprises (p. ex. des personnes morales ou des sociétés de personnes) (1) utilisant les places de marché et les outils afférents et (2) ayant conclu, le cas échéant, un accord contractuel supplémentaire avec SMG, sont désignées ci-après par le terme « clients » (pour des raisons de lisibilité, la forme grammaticale masculine est utilisée et inclut les personnes de toute identité sexuelle).

En plus des CG, les conditions figurant dans la version en vigueur des [descriptions des prestations spécifiques aux produits](#) de chaque place de marché (ci-après « descriptions des prestations spécifiques aux produits ») et des [règles d'insertion](#) (ci-après « règles d'insertion ») font partie intégrante de la relation contractuelle entre SMG et le client. En cas de contradictions, les



accords individuels entre SMG et le client ainsi que les descriptions des prestations spécifiques aux produits et les règles d'insertion prévalent sur les présentes CG.

Lors de chaque utilisation des places de marché, produits et services ou lors du paiement de chaque facture, le client confirme avoir pris connaissance des présentes CG, des descriptions des prestations spécifiques aux produits et des règles d'insertion, et les avoir acceptées.

Les conditions générales du client ne s'appliquent pas, même si ce dernier y fait référence (p. ex. dans les confirmations de commandes).

2. Utilisation des places de marché avec ou sans compte client

Les places de marché peuvent être utilisées avec ou sans compte client. SMG peut exiger la création d'un compte client pour pouvoir utiliser certains services. Seules les personnes physiques ayant l'exercice des droits civils ainsi que les entreprises sont autorisées à s'inscrire. Le client est responsable de l'utilisation soigneuse de ses données d'accès. Il s'engage à garder ses données d'accès confidentielles, à ne pas les transmettre à des tiers et à informer SMG sans délai en cas de soupçon d'utilisation abusive.

3. Entrée en vigueur et résiliation; Communication

L'accord contractuel entre en vigueur au moment où le client accepte une offre ou un contrat soumis par SMG. Selon le produit, le client peut notamment donner son consentement par e-mail, en signant une offre ou un contrat par



voie électronique, en passant une commande en ligne ou par un acte concluant (p. ex. paiement de la facture, utilisation du produit, achat de prestations, absence de résiliation ou réponse à une annonce de modifications). La date de mise en ligne, la durée du produit et les délais de résiliation définis dans le contrat peuvent varier selon le produit.

En l'absence de règles concrètes entre SMG et le client (p. ex. dans l'offre ou dans la description des prestations spécifiques au produit), la durée de validité du produit (i) commence avec la publication de l'annonce et (ii) est de 30 jours, avec prolongation automatique pour la même durée, à moins que le produit ne soit résilié par le client ou par SMG moyennant un préavis de 14 jours avant l'expiration de la durée de validité du produit.

SMG peut résilier un produit ou un service en tout temps et avec effet immédiat pour de justes motifs, par exemple en cas de non-paiement du montant dû dans les délais ou d'autres violations des obligations contractuelles du client ainsi qu'en cas d'utilisation des places de marché illicite ou contraire au contrat ou aux mœurs. SMG est aussi autorisée à suspendre la fourniture des prestations au client sans préavis ou désactiver le compte utilisateur du client jusqu'à ce que la violation soit corrigée. Dans les deux cas, tout prix payé à l'avance en vue d'une certaine durée contractuelle échoit à titre de dommages-intérêts forfaitaires en faveur de SMG, le client ne pouvant prétendre à aucun remboursement. Toute autre revendication de SMG demeure réservée. D'autres dispositions à ce sujet figurent dans les descriptions des prestations spécifiques aux produits ainsi que dans les règles d'insertion.



La résiliation par SMG ou par le client est valable lorsqu'elle intervient par courrier postal ou par e-mail.

La résiliation ne libère pas le client du paiement du montant dû jusqu'à la fin du contrat. Toute renonciation à des produits et prestations déclarée par le client n'a aucune incidence sur le montant qu'il doit jusqu'à l'expiration du contrat ou jusqu'à la prise d'effet de la résiliation.

La suspension ou la vente de son activité commerciale n'autorise pas le client à résilier les produits de manière anticipée. Dans ces cas, il est redevable de la rémunération convenue jusqu'à la fin du contrat.

SMG communique en principe par voie électronique avec ses clients, notamment par e-mail ou via le centre client. Les communications électroniques sont réputées avoir été notifiées dès leur arrivée sur le serveur de messagerie du client ou dès qu'elles sont disponibles dans le centre client, indépendamment du fait que le client les consulte ou les lise effectivement. Un envoi postal n'a lieu que lorsque la loi l'exige ou lorsqu'il a été contractuellement convenu. Le client peut transmettre ses communications par e-mail à info@autoscout24.ch.

4. Prix et conditions de paiement

Les prix indiqués sur les places de marché sont applicables, y compris lors d'une commande ou lors de la conclusion d'un contrat. Sauf indication contraire sur les places de marché, les prix s'entendent hors TVA. Les accords contractuels contraires demeurent réservés.



SMG peut exiger des paiements anticipés. En cas de facturation, le montant de la facture est payable sans déduction dans un délai de 30 jours à compter de la date de la facture, sous réserve de délais de paiement différents conclus séparément ou d'indications contraires figurant sur la facture. En l'absence de réglementation contractuelle, la rémunération est facturée au moment de la publication ou de la fourniture de la prestation. En l'absence de réclamation écrite et motivée de la part du client, une facture est considérée comme acceptée 14 jours après sa réception.

Faute de règlement dans le délai de paiement, le client est mis automatiquement en demeure. Dans ce cas, SMG peut refuser d'exécuter la prestation ou bloquer l'accès du client à son compte utilisateur jusqu'au paiement de tous les montants impayés. Le client ne peut alors pas prétendre à une prolongation de la durée du contrat équivalente à la durée du blocage. SMG est en outre en droit de résilier le contrat avec effet immédiat et sans dédommagement. La part restante d'un montant payé d'avance pour une durée contractuelle déterminée revient à SMG à titre de dommages-intérêts forfaitaires. À l'expiration du délai de paiement, l'intérêt moratoire légal est dû pour les montants facturés impayés. Pour les rappels, SMG perçoit une indemnité allant jusqu'à CHF 30.00. Après un rappel infructueux, SMG est en droit de céder les montants facturés impayés à une société de recouvrement et de mettre à sa disposition toutes les informations et tous les documents nécessaires au recouvrement.

La société de recouvrement peut percevoir des frais de traitement supplémentaires. Les frais sont calculés conformément aux directives de notre partenaire de recouvrement. Vous trouverez plus de détails sur le site suivant : www.fairpay.ch.



5. Exécution et modalités des prestations de SMG

SMG est en droit de faire appel à des tiers afin d'exécuter les prestations qu'elle s'est engagée à fournir.

SMG peut proposer, via les places de marché, des prestations de partenaires (ci-après « partenaires »). Lorsque le client entre dans un rapport juridique direct avec le partenaire par l'achat de prestations qu'il fournit, il est rendu attentif de manière appropriée aux dispositions contractuelles du partenaire qu'il doit accepter pour pouvoir bénéficier de la prestation de ce dernier. Le client est également informé des dispositions relatives à la protection des données du partenaire. Les prestations que le client achète auprès d'un partenaire sont uniquement régies par les dispositions contractuelles entre le client et le partenaire en question, SMG étant alors libérée de toute obligation d'exécuter le contrat et de toute responsabilité.

En cas d'insolvabilité du partenaire ou de fin du partenariat pour d'autres raisons, impliquant que la prestation du partenaire ne fait plus partie de l'écosystème SMG, SMG se réserve le droit de retirer les services concernés des paquets proposés. Dans ce cas, ces services ne sont plus proposés et leur mise à disposition prend fin. Toute responsabilité ou toute modification du produit de SMG en raison de la suppression des services est exclue.

SMG peut être tributaire de la collaboration du client pour fournir ses prestations conformément au contrat (p. ex. mise à disposition de contenus, activations). Les obligations du client sont consignées dans le contrat ou dans les descriptions des prestations spécifiques aux produits, ou lui sont communiquées d'une autre manière appropriée (p. ex. par e-mail). Le client



s'engage à remplir ces obligations de collaboration dans les délais, de manière complète et correcte. S'il contrevient à son obligation de collaborer, SMG décline toute responsabilité dans le cas où elle n'est pas en mesure d'exécuter ses prestations, les exécute de manière incomplète, non conforme au contrat ou hors des délais impartis. Dans un tel cas, le client ne peut prétendre à aucune réduction ou remboursement du montant convenu pour la prestation.

Si le client se sert d'interfaces techniques (ci-après « interfaces ») pour utiliser ou se connecter aux places de marché, il est responsable de leur exploitation et de leur adaptation éventuellement nécessaire. Il en va de même lorsque des modifications techniques apportées par SMG rendent nécessaire l'adaptation des interfaces du client.

Sans y être tenue, SMG est autorisée à contrôler le comportement des utilisateurs et des clients ainsi que leurs contenus sur les places de marché, et à vérifier leur admissibilité.

Si le client contrevient au contrat, SMG est en droit de bloquer son accès aux produits et de suspendre ses prestations. Par ailleurs, SMG est en droit de bloquer ou de suspendre des produits et des prestations pour des raisons de sécurité ou de bon fonctionnement jusqu'à ce que le danger soit éliminé. Le client ne peut prétendre à aucune réduction ou remboursement du montant dû pendant cette période.

Pour certains produits, le client a la possibilité d'intégrer des services tiers dans un produit ou de lier des produits à de tels services tiers (p. ex. services de cartes, systèmes de paiement ou évaluations du client publiées sur des



plateformes tierces). Certains produits peuvent également être utilisés via une application qu'il doit télécharger depuis une boutique d'applications exploitée par un tiers. Le client est alors lui-même tenu de conclure les contrats correspondants avec les services tiers ou les exploitants de boutiques d'applications. Les conditions générales, les conditions d'utilisation et les déclarations de protection des données des services tiers ou des exploitants de boutiques d'applications s'appliquent.

6. Modifications des conditions contractuelles

a. Prix, produits et prestations

SMG se réserve le droit d'adapter en tout temps ses prix, produits et services ainsi que d'offrir ses différents produits et services, en particulier ses différentes places de marché, sous des formes combinées.

SMG informe le client des adaptations essentielles de manière appropriée (p. ex. par e-mail ou via le centre client) au moins 21 jours à l'avance. Dans ce cas, le client a le droit de résilier le contrat concerné par les adaptations au plus tard un jour avant l'entrée en vigueur des adaptations, avec effet à la date de leur entrée en vigueur. La résiliation doit être transmise par le client par e-mail à info@autoscout24.ch, et sera confirmée par SMG. A défaut de résiliation dans les délais, les adaptations sont réputées valablement acceptées par le client.

SMG se réserve par ailleurs le droit de procéder à des modifications résultant de prescriptions légales (p. ex. augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée) ou de décisions administratives ou judiciaires.



SMG peut en outre adapter ses prix une fois par année civile en fonction du renchérissement. Le calcul du renchérissement se base sur l'indice national des prix à la consommation de l'Office fédéral de la statistique (IPC base décembre 2020 = 100 points). L'indice de départ est l'état de l'IPC au 1er avril 2026. Si SMG n'adapte pas les prix au cours d'une année civile, ce droit ne s'éteint pas pour les années suivantes. SMG informe les clients concernés suffisamment à l'avance des adaptations de prix dues au renchérissement. En cas d'adaptation des prix par suite du renchérissement, le client n'a pas le droit de résilier le service de manière anticipée.

b. Conditions générales

La version en vigueur des CG est publiée sur les places de marché dans un espace approprié.

SMG se réserve le droit de modifier les présentes CG à tout moment.

SMG informe les clients des modifications en temps utile et à l'avance sous une forme appropriée. Si les modifications entraînent d'autres obligations essentielles ou une restriction des droits du client, le client peut résilier le contrat au plus tard un jour avant l'entrée en vigueur des modifications, avec effet à la date de leur entrée en vigueur. La résiliation doit être transmise par le client par e-mail à info@autoscout24.ch, et sera confirmée par SMG. À défaut de résiliation dans les délais, les modifications sont réputées valablement acceptées par le client.



7. Interdiction de réutilisation des informations

Le client reconnaît que les produits et les services ainsi que les annonces, textes, vidéos, morceaux de musique, graphiques et autres contenus publiés sur les places de marché par SMG, par d'autres clients et par des tiers (ci-après collectivement les « contenus ») sont en règle générale juridiquement protégés et que leur utilisation nécessite l'accord du titulaire des droits correspondants.

Le client s'engage en outre à ne pas utiliser, de quelque manière ou sous quelque forme que ce soit, les contenus rendus accessibles sur les places de marché par SMG, par d'autres clients et par des tiers en dehors de ces places de marché. Il est en particulier interdit de lire automatiquement (p. ex. par scraping) les contenus accessibles sur les places de marché, de les copier, de les publier ou de les reproduire d'une autre manière (p. ex. sur Internet) sous quelque forme que ce soit ou de les associer à d'autres données.

8. Droits de propriété intellectuelle

Tous les droits - notamment les droits d'auteur, les marques et autres droits de propriété intellectuelle - relatifs aux contenus des places de marché, aux produits ainsi qu'aux logiciels sur lesquels ces produits reposent appartiennent à SMG ou à des tiers ayant accordé à SMG les droits d'utilisation correspondants (ci-après « PI de SMG »). Les droits de propriété intellectuelle du client conformément à l'al 3 sont réservés.

Dans la mesure où l'utilisation, conforme au contrat, des places de marché ou des produits par le client présuppose l'octroi de droits d'utilisation sur la PI de SMG, ceux-ci sont accordés au client à titre personnel, non exclusif et intransmissible pour la durée et l'étendue du contrat. Toute utilisation de la PI



de SMG à d'autres fins est interdite au client. Si le client convient avec SMG de l'utilisation du service d'un partenaire (cf. chiffre 5), le présent paragraphe s'applique également, par analogie, à ces services.

Les contenus que le client transmet à SMG pour publication sur les places de marché (ci-après collectivement les « données relatives à l'annonce ») appartiennent au client dans la mesure où ils sont protégés par le droit d'auteur (« PI du client »).

Le client confirme être en droit de disposer de sa PI, en particulier qu'il ne contrevient ce faisant à aucun droit de tiers. SMG n'est pas tenue de vérifier que le client est autorisé à utiliser les données relatives à l'annonce. SMG peut toutefois exiger du client qu'il en fournisse la preuve.

Le client octroie à SMG (i) tous les droits d'utilisation de la PI du client dont SMG a besoin pour fournir ses prestations (p. ex. le droit de reproduction, d'enregistrement, d'adaptation, de traduction, de mise en ligne, de publication et de transfert ; ci-après « droits d'utilisation ») ; (ii) tous les droits d'utilisation de la PI du client pour la commercialisation des places de marché SMG, par exemple sous forme de publicité en ligne, d'affichage publicitaire, de panneaux publicitaires, de publicité sur des salons et de spots publicitaires pour la télévision, pendant un an après leur utilisation sur les places de marché SMG ; (iii) le droit d'utiliser la PI du client pendant et au-delà de son utilisation sur les places de marché SMG à des fins d'analyse, de développement de la plateforme et de développement de produits ; (iv) le droit de réutiliser la PI du client pour développer la plateforme ainsi que pour développer et commercialiser de nouveaux outils et fonctions de SMG, étant précisé que ce



droit est limité à une durée de cinq ans à compter de la première publication sur la plateforme et peut être révoqué à tout moment.

Par la publication de l'annonce, le client accorde en outre à SMG les droits d'utilisation nécessaires sur les images contenues dans l'annonce afin que SMG puisse les utiliser pour empêcher toutes reproductions ou publications non autorisées par des plateformes tierces. Cela inclut en particulier le droit d'apposer des marques et des mentions de SMG sur les images ainsi que d'utiliser celles-ci pour faire valoir les droits correspondants à l'encontre de plateformes tierces. SMG est en droit d'exercer ces droits à sa seule discrétion et à ses propres frais.

9. Utilisation des données relatives à l'annonce par SMG et ses partenaires

En transmettant à SMG ou à un partenaire de SMG des données relatives à l'annonce, le client autorise SMG à insérer l'annonce correspondante sur les places de marché et autres canaux en ligne et hors ligne de SMG et de ses partenaires (p. ex. lors de salons). Le client peut uniquement exiger que ses annonces soient publiées par le biais des canaux qui font partie intégrante du contrat.

De même, SMG se réserve le droit d'utiliser les données relatives à l'annonce à d'autres fins, que ce soit pour elle-même ou pour des partenaires, par exemple à des fins statistiques, ou de les publier d'une autre manière, et à cette fin de les enregistrer et de les traiter. La disposition relative à la PI du client conformément au chiffre 8 n'est pas affectée.



10. Garanties de SMG

Les places de marché comprennent des informations et des contenus de SMG ainsi que d'annonceurs et de partenaires de SMG. SMG s'efforce d'assurer l'exactitude de ces informations et contenus, mais ne donne aucune assurance ou garantie à cet égard. Cela concerne en particulier la véracité, l'exactitude, l'exhaustivité et l'actualité des informations et contenus.

SMG s'efforce de gérer ses places de marché en évitant autant que possible les dérangements. Elle s'efforce également de limiter la durée des interruptions destinées à l'élimination des perturbations et des risques de sécurité, aux travaux de maintenance, à l'introduction de nouvelles technologies et à d'autres activités du même genre. SMG effectue les travaux de maintenance autant que possible en dehors des heures de bureau. Le client ne peut prétendre à aucune réduction ou remboursement du montant dû correspondant à la durée de ces interruptions.

Le client est tenu d'examiner sans délai les prestations relevant du contrat d'entreprise et de notifier tout défaut constaté par e-mail à l'adresse info@autoscout24.ch. À défaut, les prestations sont réputées acceptées. En cas de défauts signalés en temps utile, le client a exclusivement droit à la réparation ou, au choix de SMG, à une prestation de remplacement. Tous les autres droits du client en matière de défauts sont exclus dans la mesure permise par la loi.

Toute garantie de SMG en lien avec la fourniture de prestations par des partenaires ou d'autres tiers est exclue.



11. Garanties du client

Le client garantit utiliser les places de marché et les services des partenaires qu'elles incluent conformément à la loi et au contrat, et d'aucune manière à des fins délictueuses. Le client garantit en particulier :

- que les données relatives à l'annonce ne contreviennent à aucune disposition légale ou aucun droit de tiers (p. ex. droits d'entreprise, de marque, d'auteur ou de la personnalité);
- qu'il fournit toutes les données relatives à l'annonce transmises à SMG ou à des partenaires dans la forme et la qualité prescrites par SMG;
- que les données relatives à l'annonce sont conformes aux règles d'insertion et, en particulier, qu'elles ne sont pas illicites, trompeuses, déloyales ou discriminatoires, ni ne constituent une atteinte à la personnalité;
- que les données relatives à l'annonce transmises à SMG ou à ses partenaires sont complètes et correctes et qu'il les tient constamment à jour;
- qu'il utilise son compte utilisateur exclusivement à titre personnel et n'accorde aucun droit d'utilisation à des tiers;
- qu'il n'utilise pas les possibilités de contact avec les annonceurs sur les places de marché pour faire la promotion de ses propres produits ou services ou d'autres produits ou services, ou à d'autres fins similaires.

Sans y être tenue, SMG est habilitée, à tout moment et sans préavis, à refuser, à modifier ou à supprimer dans leur totalité les données relatives à l'annonce transmises par le client, pour des motifs légaux, techniques ou objectivement fondés de toute autre manière que ce soit. Dans de tels cas, le client ne peut prétendre à aucune réduction ou remboursement du montant dû.



Si SMG est traduite en justice par un partenaire ou un tiers en raison de l'utilisation des places de marché, d'un accord avec le client, des données relatives à l'annonce mises à disposition par le client ou des produits ou services d'un partenaire ou de tiers, proposés par le client, ce dernier est tenu, dès la première sollicitation de SMG, de la dédommager entièrement et de l'exonérer de toute responsabilité. À la demande de SMG, le client est également tenu de communiquer tout document qu'elle estime utile pour sa défense et de se joindre au procès. Cette obligation perdure au-delà de la durée de la relation contractuelle, pour une durée indéterminée.

12. Responsabilité

SMG n'est responsable qu'en cas de faute intentionnelle ou de négligence grave et décline toute autre responsabilité pour les dommages pouvant résulter de l'utilisation des places de marché (p. ex. la consultation, l'accès ou l'utilisation des données relatives à l'annonce). Dans la mesure où SMG est responsable, sa responsabilité se limite au montant du dommage prouvé, mais au maximum au montant dû annuellement par le client pour le produit.

Le client est personnellement responsable des produits et services qu'il propose sur les places de marché ainsi que des contenus qu'il transmet à SMG (également des données relatives à l'annonce, des annonces elles-mêmes et des ordres d'impression). SMG n'assume aucune responsabilité pour les produits et services proposés par le client sur les places de marché, ni pour les contrats conclus qui pourraient en découler, tels que les contrats de vente entre clients ou avec des utilisateurs et des tiers.



SMG ne vérifie pas le contenu des sites web liés aux places de marché et n'est pas responsable du contenu de tels sites.

SMG ne répond en aucun cas des dommages indirects ou consécutifs (y compris la perte d'usage et le manque à gagner). Si SMG n'est pas en mesure de s'acquitter de ses obligations contractuelles en raison d'un cas de force majeure tel que catastrophes naturelles, conflits armés, grèves, restrictions imprévues de la part des autorités ou dérangements techniques imputables à des tiers, le client n'a pas le droit d'exiger l'exécution du contrat tant que dure l'événement en question.

La responsabilité de SMG est exclue pour les actes et omissions des tiers, partenaires et autres tiers auxquels il est fait appel (p. ex. copie non autorisée de contenus publiés sur les places de marché).

SMG ne répond pas des abus commis par des tiers sur Internet, ni des annonces délictueuses et des dommages en résultant pour le client. SMG ne répond pas non plus des défauts de sécurité et des dérangements du réseau des télécommunications de tiers et d'Internet, ni des interruptions d'exploitation ou des dérangements des places de marché, ni des offres de tiers.

13. Position juridique de SMG

SMG n'est pas partie aux contrats conclus entre clients, utilisateurs ou autres tiers concernant les produits et services que le client propose sur les places de



marché. SMG n'est en aucune manière responsable de la conclusion de ces contrats ni des éventuels risques en découlant.

14. Compensation, cession de créances et de droits

SMG est en droit de transférer la relation contractuelle à un tiers ou de céder certains droits et créances qui en découlent.

Le client n'est pas en droit de transférer sa relation contractuelle avec SMG à un tiers sans l'accord écrit de SMG.

De même, la cession à des tiers de droits et de créances issus de la relation contractuelle n'est autorisée qu'avec l'accord écrit de SMG. Le client n'est pas autorisé à compenser ses propres créances envers SMG avec des créances de SMG.

15. Protection des données

a. Traitement de données personnelles par SMG

La [déclaration de protection des données](#) de SMG dans sa version en vigueur s'applique. Elle est accessible via la note de bas de page du site Internet de chaque place de marché.

SMG peut faire parvenir au client des informations sur d'autres produits et services de SMG ainsi que d'autres sociétés du groupe SMG (p. ex. par mailing, via la newsletter ou des notifications push sur des appareils mobiles). Si le client ne souhaite plus recevoir de telles communications, il peut à tout



moment se désabonner en cliquant sur le lien figurant dans la note de bas de page de la newsletter ou dans les paramètres des notifications push de son appareil mobile.

Lors du traitement de données personnelles dans le cadre de l'utilisation des places de marché ou du contrat, et lors de leur transmission à SMG, le client est tenu de respecter le droit applicable en matière de protection des données. Il doit en particulier s'assurer que les données personnelles transmises à SMG ont été collectées de manière licite et qu'il est autorisé à les lui transmettre.

Aux fins de l'exécution du contrat, SMG peut transmettre des données personnelles (en particulier les données personnelles figurant dans les contenus) à des partenaires. Les partenaires sont eux-mêmes tenus de respecter le droit applicable en matière de protection des données et sont personnellement responsables vis-à-vis du client de la manière dont ils traitent ses données. Le client prend acte du fait que SMG ne peut pas contrôler la manière dont ses partenaires traitent ces données.

b. Procuration pour l'exercice de droits en cas de publication de données non souhaitée

Par la présente, le client mandate expressément SMG pour agir en son nom et au mieux de ses intérêts contre toute utilisation de données non autorisée, en particulier en cas de crawling illicite ou en cas de publication non souhaitée de ses données personnelles sur des plateformes tierces. Cette procuration englobe en particulier le droit :



- de faire valoir des droits à l'effacement, en cessation et à des dommages et intérêts;
- de prendre des mesures judiciaires et extra-judiciaires;
- de délivrer des avertissements; et
- d'engager une procédure judiciaire, le cas échéant.

SMG informera immédiatement le client des mesures correspondantes et lui permettra dans la mesure du possible de participer aux prises de décisions. Le client conserve en tout temps le droit d'agir lui-même contre la publication non souhaitée de ses données personnelles.

16. Clause de sauvegarde

Si certaines dispositions sont nulles ou inapplicables, ou présentent une lacune, les autres dispositions restent valables. Les dispositions nulles sont remplacées par des dispositions légales qui correspondent à la volonté des parties si elles avaient tenu compte de ce point. Si la nullité repose sur une prestation ou un délai déterminé, celle-ci ou celui-ci est remplacé par la prestation ou le délai légal le plus proche de l'accord initial.

17. Droit applicable et for

La relation contractuelle entre SMG et le client est soumise au droit suisse, à l'exclusion du droit international privé (LDIP). Le lieu d'exécution et le for exclusif se trouvent au siège de SMG. SMG est également autorisée à poursuivre le client devant les tribunaux de son siège/domicile.